



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

Direction générale de l'offre de soins

Paris, le 17 mai 2011

Communiqué

« Stratégie hôpital numérique » : une feuille de route nationale à 5 ans pour les systèmes d'information hospitaliers

La direction générale de l'offre de soins (DGOS) a engagé depuis avril 2010 l'élaboration d'un plan stratégique de développement et de modernisation des systèmes d'information hospitaliers (SIH), baptisé « stratégie hôpital numérique ».

Menée par une équipe projet pilotée par la DGOS, l'élaboration de ce plan associe la délégation à la stratégie des systèmes d'information de santé (DSSIS), l'agence nationale d'appui à la performance (ANAP) et l'agence des systèmes d'informations partagés (ASIP) en santé.

Le pilotage du plan est assuré par un comité de pilotage (copil) fédérant l'ensemble des partenaires institutionnels concernés, que ce soit dans le cadre des groupes de travail ou au sein même du comité de pilotage.

Le copil SIH s'est d'ores et déjà réuni 3 fois : il a permis le partage d'un constat global sur les principales difficultés rencontrées dans le développement des SIH et mis en valeur la rupture marquée par les mesures innovantes du plan par rapport aux politiques antérieures.

La « stratégie hôpital numérique » : des grands principes

La « stratégie hôpital numérique » a pour but de fixer des priorités et des objectifs à 5 ans, en mobilisant tous les acteurs concernés et en accompagnant les établissements de santé dans leur transformation par les technologies de l'information et de la communication (TIC).

Centrée sur le processus de soins, elle trouve sa déclinaison par un programme pragmatique et cohérent, agissant sur un ensemble de leviers et non sur le seul levier financier :

- la détermination d'un socle de priorités : 3 pré-requis et 5 domaines fonctionnels, que tous les établissements de santé doivent atteindre. Afin d'accompagner ceux-ci dans cette démarche, un plan de financement spécifique est proposé ;
- le renforcement des compétences des équipes et des professionnels de santé sur les aspects SI, en formation initiale et continue ;
- la mutualisation des compétences SI et des SI en temps que tels ;
- la déclinaison concrète des objectifs SI du niveau national au niveau local, en passant par les agences régionales de santé (ARS), cela pour favoriser l'implication des professionnels de santé et des décideurs ;
- des mesures visant à stimuler et à structurer l'offre de solutions (homologation) et à soutenir les projets innovants.

Cette feuille de route constitue un programme progressif, qui a vocation à être revu chaque année par le comité de pilotage SIH et reconduit au bout de 5 ans, afin d'augmenter les exigences relatives au socle minimum.

La « stratégie hôpital numérique » : un socle commun minimum

La définition d'un socle commun a pour ambition de guider les établissements vers des domaines prioritaires pour les SIH et vers des cibles réalistes à atteindre en termes d'usage, mesurables par un outil de suivi et à des temps prédéfinis.

Le socle de priorités, déterminé et validé en comité de pilotage, est centré sur le cœur de métier des établissements de santé, c'est-à-dire sur le processus de soins. Il se compose :

- **de domaines constituant les « pré-requis »**, au nombre de 3, sur lesquels les exigences fixées par les pouvoirs publics doivent être atteintes par l'ensemble des établissements : gestion unique des identités des mouvements des patients, fiabilité des infrastructures et des organisations garantissant la disponibilité des applications et la sécurité des traitements, gestion des accès, traçabilité et confidentialité ;
- **de domaines fonctionnels**, au nombre de 5, sur lesquels les pouvoirs publics sont amenés à définir des exigences en termes de cibles à atteindre : les résultats d'imagerie, de biologie et d'anapathologie, le dossier patient communiquant, la prescription électronique alimentant le plan de soins, la programmation des ressources comme par exemple la prise de rendez-vous ou la gestion du bloc opératoire, le pilotage médico-économique.
Les établissements peuvent choisir d'orienter leur action sur tout ou partie de ces domaines.

La « stratégie hôpital numérique » : un financement spécifique

La conformité aux pré-requis est une condition sine qua non pour être éligible aux financements liés à l'atteinte des objectifs sur les 5 domaines fonctionnels.

Afin d'inciter les établissements à atteindre les objectifs définis sur ces derniers, un financement associé, « à l'usage », est envisagé.

Sous réserve qu'ils répondent aux pré-requis, un soutien financier serait accordé aux établissements s'engageant à atteindre avant 5 ans les cibles fixées en termes d'usage, en fonction du domaine fonctionnel considéré.

La logique du financement à l'usage a pour objectif :

- de donner aux établissements une visibilité leur permettant d'anticiper les travaux ;
- d'inciter les établissements à investir dans les domaines prioritaires tout en garantissant des pré-requis et à déployer, sur l'ensemble des entités et des services, les applications acquises ;
- de récompenser le service rendu et non la constatation d'une dépense, en orientant l'action des différents acteurs, dans le cadre d'un projet SIH, vers la recherche du résultat en termes d'usage (clinique ou administratif) et, ainsi, en évitant la déperdition de crédits sur des projets sans utilisation ou sans utilité.

Les réunions du copil SIH se tiendront régulièrement pour soutenir la montée en charge de la « stratégie hôpital numérique » : la prochaine est prévue fin juin 2011.

Contact presse

Direction générale de l'offre de soins (DGOS)

Lucie Dufour

Tél. 01 40 56 47 43

lucie.dufour@sante.gouv.fr